

République française

MINISTERE DES TRANSPORTS, DE L'EQUIPEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER

# **CAPITAINE YACHT 3000**

**arrêté du 31 août 2005  
relatif aux conditions de formation  
et de délivrance  
du brevet de capitaine yacht 3000**

Document mis à jour le 8 octobre 2007



## MISE A JOUR DU DOCUMENT

N° de la modification	Date	N° de la page remplacée	N° de la page de remplacement	Référence de la modification

## SOMMAIRE

	Page
<b>Arrêté du 31 août 2005</b>	3A
<b>Annexe</b>	5A
Horaires	6A
Anglais	7A
Droit, rapport	8A
Machines	10A
Électrotechnique, électronique, hydraulique	11A
Navigation et météorologie	12A
Stabilité	15A
Sécurité	16A
Construction	18A
Manœuvre	19A
Communication et relations commerciales	21A
Informatique et gestion	23A
Tourisme	26A
Récapitulatif du découpage modulaire	27A

**Arrêté du 31 août 2005  
relatif aux conditions de formation et de délivrance  
du brevet de capitaine yacht 3000**

NOR : *EQU0501445A*

Le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer,

Vu le décret no 85-378 du 27 mars 1985 relatif à la formation professionnelle maritime ;

Vu le décret no 99-439 du 25 mai 1999 modifié relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice de fonctions à bord des navires de commerce et de pêche ainsi que des navires de plaisance armés avec un rôle d'équipage ;

Vu l'arrêté du 16 avril 1986 modifié relatif aux conditions d'aptitude physique à la profession de marin à bord des navires de commerce, de pêche et de plaisance ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 1987 modifié relatif à la sécurité des navires, notamment sa division 219 ;

Vu l'arrêté du 1er juillet 1999 relatif aux conditions de prise en compte du service à bord d'un navire pour la délivrance ainsi que pour la revalidation des titres de formation professionnelle maritime pour la navigation de commerce ;

Vu l'arrêté du 2 juillet 1999 relatif à la formation médicale des personnels servant à bord des navires de commerce et de plaisance armés avec un rôle d'équipage ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 1999 relatif aux prérogatives ainsi qu'aux conditions de délivrance des titres nécessaires à l'exercice des fonctions relatives aux radiocommunications dans le cadre du SMDSM ;

Vu l'avis du comité spécialisé de la formation professionnelle maritime dans sa séance du 12 février 2004,

**Arrête :**

**Art. 1er.** – Pour être admis à la formation conduisant à la délivrance du brevet de capitaine yacht 3000, les candidats doivent être titulaires du brevet de capitaine 500 ou du brevet de capitaine yacht 500 et avoir effectué 24 mois de navigation dans le service pont en qualité d'officier breveté, dont six mois au moins dans la fonction de capitaine sur des navires de jauge brute égale ou supérieure à 100.

**Art. 2.** – La formation conduisant à la délivrance du brevet de capitaine yacht 3000 est constituée :

1. Des modules suivants dont l'organisation et le programme sont fixés par le présent arrêté et son annexe <sup>(1)</sup> :

- anglais ;
- droit, rapport ;
- machines ;
- électrotechnique, électronique, hydraulique ;
- navigation et météorologie ;
- stabilité ;
- sécurité ;
- construction ;
- manoeuvre ;
- communication et relations internationales ;
- informatique et gestion ;
- tourisme ;

2. De la formation à l'enseignement médical de niveau III (EM III), conformément aux dispositions de l'arrêté du 2 juillet 1999 susvisé.

**Art. 3.** – Une instruction de l'inspecteur général de l'enseignement maritime fixe les conditions d'évaluation des modules de formation. Chaque module reste acquis pendant une période de cinq ans à compter de sa date d'acquisition.

**Art. 4.** – Le brevet de capitaine yacht 3000 est délivré aux candidats réunissant les conditions suivantes :

- être âgé de vingt ans au moins ;
- avoir effectué 36 mois de navigation dans le service pont en qualité d'officier breveté, dont douze mois au moins en qualité de capitaine sur des navires de jauge brute égale ou supérieure à 200 ou bien de chef de quart passerelle ou second capitaine sur des navires de jauge brute égale ou supérieure à 500 ; cette navigation peut indifféremment avoir eu lieu sur des navires armés au commerce ou sur des navires de plaisance armés avec un rôle d'équipage ;
- être titulaire du certificat général d'opérateur (CGO) en cours de validité, délivré conformément aux dispositions de l'arrêté du 15 juillet 1999 susvisé ;
  - avoir suivi avec succès les formations prévues à l'article 2. Toutefois, sont dispensés de ces formations les candidats titulaires de l'un des titres suivants : brevet de second polyvalent, brevet de second capitaine, brevet de second capitaine 3000 ou diplôme d'études supérieures de la marine marchande.

**Art. 5.** – Le directeur des affaires maritimes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 août 2005.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur des affaires maritimes,*  
 M. AYMERIC

<sup>(1)</sup> Ces documents peuvent être obtenus en s'adressant à l'unité des concours et examens maritimes de l'Ecole de la marine marchande de Nantes, rue Gabriel-Péri, 44100 Nantes ou sur le site <http://ucem-nantes.fr>.

## **ANNEXE**

### **de l'arrêté du 31 août 2005 relatif aux conditions de formation et de délivrance du brevet de capitaine yacht 3000**

## **HORAIRES ET PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT**

## HORAIRES

Modules	Cours	TD ou TP	Simulateurs et formations pratiques
<b>1. Modules de techniques maritimes</b>			
Anglais	30 h		
Droit, rapport	30 h	30 h	
Machines			30 h
Électrotechnique, électronique, hydraulique	15 h	15 h	
Navigation et météorologie	30 h	15 h	30 h
Stabilité	15 h		
Sécurité	24 h		
Construction	15 h		
Manœuvre	15 h		
<b>2. Modules spécifiques « Capitaine de Yacht »</b>			
	75 h		
Communication et relations commerciales		75 h	
Informatique et gestion		30 h	
Tourisme			
<b>3. Formation complémentaire</b>			
			58 h
Enseignement médical de niveau III			
Totaux	249 h	165 h	118 h

**Total général de la formation : 532 h**

## **ANGLAIS**

**Durée : 30 heures**

### **RÉFÉRENCES STCW**

#### **Code STCW, tableau A-II/2 :**

- Comptes rendus de navires conformément aux directives et critères applicables aux systèmes ;
- Connaissance approfondie des procédures énoncées dans le manuel MERSAR et aptitude à les appliquer ;
- Connaissance des règlements, des codes et des normes internationaux pertinents relatifs à la manutention, à l'arrimage, à l'assujettissement et au transport en sécurité des cargaisons et aptitude à les utiliser.

#### **ANGLAIS TECHNIQUE.**

Étude et pratique du vocabulaire relatif aux fonctions nautique et commerciale du capitaine concernant notamment les thèmes suivants :

- documents relatifs aux événements de mer ;
- rapport après accidents, expertises et enquêtes diverses ;
- contrats d'assurance et documents annexes ;
- CV, lettres et contrat d'engagement.

## **DROIT, RAPPORT**

**Durée : 60 heures**

*(cours théoriques : 30 h ; travaux dirigés : 30 h)*

### **RÉFÉRENCES STCW**

**(Néant)**

## **I. COURS THÉORIQUES**

### **1. LE NAVIRE, LA NAVIGATION MARITIME, LA SÉCURITÉ MARITIME ET LA PROTECTION DU MILIEU MARIN**

#### **1.1. Le navire sous pavillon français :**

- le statut du navire ;
- le contrat de construction du navire ;
- la propriété du navire ;
- francisation et immatriculation ;
- les sûretés maritimes.

#### **1.2. Le droit communautaire du navire ou la liberté d'établissement :**

- le lien navire – pavillon ;
- registre international dérogatoire et droit communautaire.

#### **1.3. La sécurité maritime et la protection du milieu marin :**

- lois et conventions relatives aux événements de mer :
  - abordage (y compris les sûretés judiciaires) ;
  - assistance ;
  - le régime des épaves maritimes.
- le contrôle par l'état du pavillon ;
- la répression des infractions à la réglementation ;
- l'organisation du sauvetage en mer :
  - convention de Hambourg ;
  - l'organisation française.

### **2. DROIT INTERNATIONAL DE LA MER (Convention de Montego Bay)**

#### **2.1 Les espaces adjacents au territoire :**

- eaux intérieures ;
- mer territoriale et zone contiguë ;
- les baies ;
- les détroits ;
- les canaux ;
- les archipels.

## 2.2 Le plateau continental

### **2.3 La Z.E.E**

### **2.4 La haute mer :**

- la liberté de la haute mer ;
- les limites du principe de la loi du pavillon ;
- Le droit du pavillon (red ensign).

### **3. LE CAPITAINE, RESPONSABLE DE L'EXPÉDITION MARITIME**

- Le capitaine dans son environnement économique.

## **II. TRAVAUX DIRIGÉS**

### **RAPPORT :**

- Rédaction du rapport de mer et des autres rapports nécessaires à l'expédition maritime.

## **MACHINES**

**Durée : 30 heures**

### **RÉFÉRENCES STCW**

**Code STCW, tableau A-II/2 :**

- faire fonctionner les commandes à distances de l'installation de propulsion et des machines et des systèmes auxiliaires.

*La partie théorique et les applications seront réalisées en simulateur machines.*

Conduite de l'installation avec introduction de défauts en vue de :

- Préparer des modes opératoires optimisés ;
- Ralentissement ou stoppage en mer pour réparation, dispositions à prendre ;
- Définir les rôles et responsabilités du Chef mécanicien par rapport au Commandant ;
- Entraînement aux cas d'urgence (voie d'eau, disjonction générale, incendie) ;
- Consommation et vitesse du navire, consommation de combustible et distance franchissable ;
- Conduite d'installation de conditionnement d'air ou d'installation frigorifique (suivant possibilité).

# **ELEKTROTECHNIQUE, ELECTRONIQUE, HYDRAULIQUE**

**Durée : 30 heures**

*(Cours théorique : 15 h ; travaux pratiques : 15 h)*

## **RÉFÉRENCES STCW**

### **Code STCW, tableau A-II/2 :**

- faire fonctionner les commandes à distance de l'installation de propulsion et des machines et systèmes auxiliaires.

## **I . COURS**

### **1. PRODUCTION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE**

- Étude de fonctionnement et d'exploitation.
- Protection contre les risques liés à l'électricité

### **2. ÉTUDE SIMPLIFIÉE DES ACCESSOIRES FONCTIONNANT À L'ÉLECTRICITÉ**

- Moteurs, éclairages, chauffages, systèmes de communications, etc.

### **3. ÉTUDE SIMPLIFIÉE DES ÉQUIPEMENTS HYDRAULIQUES PRÉSENTS SUR UN GRAND YACHT**

- Moteurs, pompes, vérins, vannes pour stabilisateurs, grues, plates-formes, etc.

## **II . TRAVAUX PRATIQUES**

- Séances sur le diagnostic au dépannage des appareils répertoriés dans le programme ci-dessus.

# **NAVIGATION ET METEOROLOGIE**

**Durée: 75 heures**

*(Cours théorique et conférences : 30 h ; travaux pratiques : 15 heures  
simulateur de navigation et radar : 30 h)*

## **RÉFÉRENCES STCW**

### **Code STCW, tableau A-II/2 :**

- planifier un voyage et diriger la navigation ;
- déterminer la position et vérifier l'exactitude du point en résultant par tous les moyens disponibles ;
- déterminer les erreurs du compas et en tenir compte ;
- établir les dispositions et procédures relatives à la tenue du quart ;
- maintenir la sécurité de la navigation en utilisant le radar, les APRA et les systèmes de navigation modernes pour faciliter la prise de décision ;
- établir les prévisions des conditions météorologiques et océanographiques ;
- manœuvrer un navire dans toutes les conditions.

## **I. COURS et CONFÉRENCES**

### **1. MÉTÉOROLOGIE**

- Etablir une prévision météorologique en tenant compte des conditions météorologiques locales et des renseignements fournis.
- Météorologie des tropiques et des glaces.

### **2. PLANIFICATION D'UN VOYAGE**

- Planification du voyage en tenant compte :
  - des eaux resserrées ;
  - des conditions météorologiques ;
  - des glaces ;
  - de la visibilité restreinte ;
  - des dispositifs de séparation du trafic des zones sujettes à fortes marées.
- Choix et utilisation des cartes et publications nautiques nécessaires au voyage ;
- Notions de cartographie électronique.

### **3. ÉTUDES D'ÉVÉNEMENTS DE MER RELATIFS À LA NAVIGATION**

- Conférences par intervenant extérieur ou enseignant ; analyse des élèves.

## **II. TRAVAUX PRATIQUES**

### **1. PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES**

- Applications du cours théorique.

### **2. PLANIFICATION D'UN VOYAGE**

- Applications du cours théorique.

## **III . ENSEIGNEMENTS SUR SIMULATEUR**

### **RADAR/APRA**

- Navigation sans visibilité.
- Évaluation des renseignements sur la navigation provenant de toutes les sources, y compris le radar et l'APRA, afin de prendre les décisions et appliquer les ordres destinés à éviter les abordages et à manœuvrer le navire en toute sécurité.
- Interdépendance et utilisation optimale de toutes les données de navigation disponibles pour la manœuvre du navire.

### **NAVIGATION**

- Préparation de la traversée : planification du voyage, navigation dans toutes les conditions et préparation de l'atterrissage.
- Détermination de la position par des observations en vue de terre, en utilisant des aides électroniques à la navigation modernes.
- Détermination des erreurs du compas magnétique et du compas gyroscopique ; utilisation.
- Application du règlement international pour prévenir les abordages en mer.
- Application des « principes fondamentaux à observer lors du quart à la passerelle ».
- Procédures d'urgence.

### **MANŒUVRE**

- Manœuvre à l'approche des stations de pilotage.

- Manœuvre sur les fleuves, dans les estuaires et les eaux resserrées.
- Manœuvre en eaux peu profondes.
- Interactions entre navires et effets de berges (démonstration).
- Accostage et appareillage dans toutes les conditions avec ou sans remorqueur.
- Utilisation des systèmes propulsifs de manœuvre.
- Mouillage : choix du point de mouillage, opération de mouillage sur une ou deux ancrés.

## **STABILITE**

**Durée : 15 heures**

### **RÉFÉRENCES STCW**

#### **Code STCW, tableau A-II/2**

- faire face aux situations d'urgence intéressant la navigation (échouage) ;
  - planifier et garantir la sécurité du chargement, de l'arrimage, de l'assujettissement et du déchargement des cargaisons ainsi que leur surveillance au cours du voyage (connaissance de l'effet de la cargaison et des opérations liées à la cargaison sur l'assiette et la stabilité; utilisation des diagrammes de stabilité et d'assiette) ;
  - contrôles de la stabilité, de l'assiette et des contraintes.
- 
- Stabilité après avarie sur un grand yacht.
  - Chargement de poids solides et liquides.
  - Usage des documents de bord.
  - Période de roulis en eau calme.
  - Caractéristiques de la houle ; effets de la houle sur la stabilité transversale et longitudinale.

## **SECURITE**

**Durée : 24 heures**

### **RÉFÉRENCES STCW**

#### **Code STCW. tableau A-II/2 :**

- Coordonner les opérations de recherche et de sauvetage : connaissance approfondie des procédures énoncées dans le MERSAR et aptitude à les appliquer ;
- Faire face aux situations d'urgence intéressant la navigation : précautions à prendre lors de l'échouage d'un navire; mesures à prendre lorsque l'échouement est imminent et après l'échouement d'un navire - remise à flot d'un navire échoué avec ou sans assistance - mesures à prendre lorsqu'un abordage est imminent et à la suite d'un abordage ou de la perte de l'étanchéité à l'eau de la coque par quelque cause que ce soit - évaluation des mesures visant à maîtriser les avaries - utilisation de moyens d'urgence pour gouverner le navire - installations et méthodes de remorquage d'urgence ;
- Mesures à prendre pour protéger et sauvegarder toutes les personnes à bord en cas de situation critique ; mesures visant à limiter les avaries et à sauver le navire après un incendie, une explosion, un abordage ou un échouement ;
- Maintenir la sécurité et la sûreté de l'équipage et des passagers du navire et veiller à ce que les engins de sauvetage, les dispositifs de lutte contre l'incendie et autres systèmes de sécurité soient en état de fonctionner : connaissance approfondie des règles relatives aux engins de sauvetage (SOLAS) – organisation d'exercices d'abandon du navire - et d'exercices d'incendie - maintien des engins de sauvetage, des dispositifs de lutte contre l'incendie et autres systèmes de sécurité en bon état de fonctionnement ;
- Elaborer des plans d'urgence et de lutte contre les avaries et être capable de faire face aux situations d'urgence : élaboration de plans d'intervention en cas d'urgence - construction du navire, y compris maîtrise des avaries - méthodes et moyens de prévention, de détection et d'extinction de l'incendie - fonction et utilisation des engins de sauvetage ;
- Organiser et diriger l'équipage : connaissance de la gestion, de l'organisation et de la formation du personnel à bord des navires - connaissance des conventions et des recommandations maritimes internationales connexes ainsi que de la législation nationale.

**NOTA** : Les études de cas seront choisies pour être aussi applicables que possible aux grands Yachts (petits bâtiments, navires à passagers, etc.).

# **1. ÉTUDES DE CAS D'ACCIDENTS RÉELS OU ÉVITÉS DE JUSTESSE - SYNTHÈSE SUR LES PRINCIPALES MESURES À PRENDRE - RAPPEL DES PRINCIPALES RÈGLES APPLICABLES**

## 1.1. Introduction

- Intérêt et importance des rapports d'accidents ; aperçu sur les données statistiques les plus récentes ; investigation auprès des élèves.

## 1.2. Naufrage au large

- Études de cas ; analyse des risques et des mesures prises ; rappel des principales mesures réglementaires de prévention et de prévision.

## 1.3. Incendies - Explosions

- Études de cas ; analyse des risques et des mesures prises ; rappel des principales mesures réglementaires de prévention et de prévision.

## 1.4. Échouements - Pollutions - Opérations d'assistance :

- Études de cas ; analyse des risques et des mesures prises ; rappel des principales mesures réglementaires de prévention et de prévision.

## 1.5. Abordages :

- Études de cas ; analyse des risques et des mesures prises ; rappel des principales mesures réglementaires de prévention et de prévision (voir formation pratique ci-dessous).

## 1.6. Accidents individuels :

- Études de cas ; analyse des risques et des mesures prises ; rappel des principales mesures réglementaires de prévention et de prévision.

# **2. PLANIFICATION DES MESURES DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA POLLUTION**

## 2.1. Entretien des systèmes et du matériel de sécurité.

## 2.2. Plans d'urgence et de lutte contre les avaries.

## 2.3. Formation de l'équipage.

# **3. RAPPELS DE COORDINATION D'UNE OPÉRATION SAR**

Notions de conduite d'un hélitreuillage.

## **CONSTRUCTION**

**Durée: 15 heures**

### **RÉFÉRENCES STCW**

#### **Code STCW, tableau A-II/2 :**

- Compréhension des principes fondamentaux de la construction des navires ;
- Construction du navire y compris maîtrise des avaries.

#### **1. MATÉRIAUX ET ASSEMBLAGES**

- Rappel des matériaux utilisés et des assemblages correspondants.

#### **2. ENTRETIEN**

- Traitement de surface et systèmes de peinture.

#### **3. CHARPENTE**

- Rappel des différents systèmes de charpente.

#### **4. ARCHITECTURE NAVALE**

- Établissement des spécifications d'un navire.
- Compréhension d'un plan des formes et de structure.
- Particularités des navires à grande vitesse : contraintes spécifiques, matériaux légers, formes de carène, systèmes de propulsion.
- Navires à assistance vélique : principe d'une voile, contraintes dues au gréement.

#### **5. MAÎTRISE DES AVARIES**

- principales avaries à la structure résultant d'un accident ou du vieillissement.
- Méthodes de prévention de ce type d'avarie.

#### **6. PASSAGE EN CHANTIER**

- Passage en bassin, manutention pour hivernage.
- Contrôle des appendices et des oeuvres vives.
- Précautions à prendre pour les hivernages.

## **MANOEUVRE**

**Durée: 15 heures**

### **RÉFÉRENCES STCW**

#### **Code STCW, tableau A-II/2**

- Fonction navigation au niveau de direction : manœuvrer le navire dans toutes les conditions.

#### **1. MANŒUVRES EN EAUX LIBRES :**

- étude des positions d'équilibre des navires dans le vent, stoppés sans erre, avec erre en avant ou erre en arrière ;
- l'hélice : influence du pas, navires à 2 ou plusieurs hélices ; phénomènes parasites dus au fonctionnement de l'hélice (décrochage, aération, cavitation) ;
- autres systèmes de propulsion ;
- courbe de giration ;
- manœuvre de crash-stop (notamment décrochage de l'hélice) ;
- influence des différents types de propulsion ;

#### **2. MANŒUVRES D'UN NAVIRE SUR LES FLEUVES, DANS LES ESTUAIRES, DANS LES EAUX RESSERRÉES ET PAR PETITS FONDS :**

- modification de la courbe de giration.

#### **3. INTERACTION ENTRE NAVIRES SE CROISANT ET ENTRE LE NAVIRE ET LES RIVES PROCHES (EFFET DE BERGE) :**

- conduite du dépassement et du croisement de deux navires ;
- effets de berge.

#### **4. ACCOSTAGE ET APPAREILLAGE DANS TOUTES LES CONDITIONS DE VENTS, DE MARÉES ET DE COURANTS**

Théorie des manœuvres de port :

- influence comparée de l'effet de pas d'hélice et du gouvernail en marche avant et arrière ainsi que des propulseurs ;
- cas des navires à deux hélices ;
- cas des navires à propulsion par hydrojet ;
- utilisation des aussières en manœuvre ;
- utilisation des propulseurs transversaux avant(s) et arrière(s) ;
- application aux manœuvres courantes d'accostage et d'appareillage avec et sans vent, avec et sans courant.

#### **5. CHOIX DU MOUILLAGE ; OPÉRATION DE MOUILLAGE SUR UNE OU DEUX ANCRES DANS DES ESPACES RESTREINTS ; FACTEURS ENTRANT EN LIGNE DE COMPTE POUR DÉTERMINER LA LONGUEUR DE CHAÎNE D'ANCRE À UTILISER**

Manœuvres d'ancres :

- présentation (avec et sans vent, avec et sans courant) ;
- différents facteurs de tenue de l'ancre sur le fond ;
- règles pratiques de prise de mouillage (quantité de chaîne à filer, vitesse de mouillage) ;
- surveillance du mouillage ;
- affourchage ;
- accostage/appareillage en mouillant ;
- prise de coffre ;
- tenue du mouillage dans le mauvais temps.

#### **6. DÉRAPAGE SUR L'ANCRE :**

- appareillage ;
- conduite à tenir en cas d'incident (notamment ancre enfouie, ancre engagée).

#### **7. MAÎTRISE ET MANŒUVRE DU NAVIRE PAR GROS TEMPS Y COMPRIS ASSISTANCE À UN NAVIRE OU À UN AÉRONEF EN DÉTRESSE ; OPÉRATIONS DE REMORQUAGE**

Manœuvres de mauvais temps :

- comparaison du comportement des multicoques, monocoques et hydroptères ;
- dangers de l'allure de fuite ;
- manœuvre dans les cyclones ;
- moyens de contrôle de la dérive en cas d'avarie machine.

Assistance en mer : présentation, prise de remorque, conduite du remorquage.

#### **8. PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS DES MANŒUVRES DE MISE À L'EAU DES CANOTS OU DES EMBARCATIONS ET RADEAUX DE SAUVETAGE PAR MAUVAIS TEMPS :**

- organisation de l'abandon ;
- mise à l'eau des embarcations et radeaux de sauvetage.

#### **9. MÉTHODE À SUIVRE POUR HISSER À BORD DU NAVIRE LES SURVIVANTS SE TROUVANT DANS DES CANOTS DE SECOURS ET DES EMBARCATIONS ET RADEAUX DE SAUVETAGE :**

- présentation en fonction de l'assisté et des conditions de mer ;
- diverses méthodes de récupération des naufragés.

#### **10. IMPORTANCE QU'IL Y A À NAVIGUER À VITESSE RÉDUITE POUR ÉVITER LES AVARIES CAUSÉES PAR LES VAGUES D'ÉTRAVE ET D'ARRIÈRE PRODUITES PAR LE NAVIRE**

#### **11. MESURES PRATIQUES À PRENDRE EN CAS DE NAVIGATION DANS LES GLACES OU À PROXIMITÉ DES GLACES OU EN CAS D'ACCUMULATION DE GLACE À BORD**

#### **12. UTILISATION ET NAVIGATION À L'INTÉRIEUR ET À PROXIMITÉ DES DISPOSITIFS DE SÉPARATION DU TRAFIC ET DES ZONES DOTÉES D'UN SYSTÈME DE TRAFIC MARITIME (STM)**

## **COMMUNICATION ET RELATIONS COMMERCIALES**

**Durée : 75 h**

### **1. PRINCIPES ET MÉCANISMES DE LA COMMUNICATION**

**Objectif** : être capable de comprendre et d'utiliser les principes et les mécanismes de base de la communication interpersonnelle.

**Durée** : 10 heures.

**Programme** :

- les relations interpersonnelles ;
- le cycle de contact ;
- l'écoute ;
- la formulation positive ;
- le cadre de référence.

### **2. MANAGEMENT**

**Objectifs** : être capable de :

- organiser ;
- animer, former et motiver son équipage ;
- développer la compétence et l'autonomie de ses collaborateurs.

**Durée** : 25 heures.

**Programme** :

- connaître les ressorts de la motivation des hommes et des équipes ;
- déléguer pour motiver et former ;
- identifier son style de management ;
- savoir doser autorité, entente, négociation ;
- identifier les comportements dominants des membres de l'équipage ;
- repérer les situations et les comportements potentiellement générateurs de conflits ;
- anticiper les situations difficiles ;
- se positionner comme leader.

### 3. RELATIONS COMMERCIALES À BORD

**Objectifs** : être capable de :

- tourner résolument l'entreprise vers ses clients ;
- développer une conscience aiguë de ce que représente la « **valeur client** » ;
- mettre en place des structures qui permettent la créativité et l'initiative dans la relation client.

**Durée** : 20 heures.

**Programme** :

- utiliser les techniques d'accueil ;
- connaître son entreprise, ses produits et ses services ;
- être aimable, sourire, créer un climat de confiance ;
- avoir conscience des valeurs à transmettre ;
- considérer et valoriser son interlocuteur ;
- être disponible, attentif ;
  
- développer ses qualités d'écoute ;
- amener son interlocuteur à s'exprimer sans freins ;
- écouter et comprendre son interlocuteur ;
- accorder un intérêt sincère et visible à ses propos ;
- faire preuve d'empathie ;
- identifier les attentes explicites et implicites ;
  
- orienter efficacement et sérieusement son interlocuteur ;
- faciliter l'expression de son interlocuteur ;
- utiliser les techniques de reformulation ;
- savoir répondre aux objections ;
- susciter l'intérêt et la curiosité de son interlocuteur ;
- faire adhérer son interlocuteur à l'entreprise, aux produits, aux services.

### 4. RELATIONS COMMERCIALES À TERRE

**Objectifs** : être capable de

- négocier avec l'armateur, le propriétaire, les chantiers, les fournisseurs et les prestataires éventuels.

**Durée** : 20 heures.

**Programme** :

- les caractéristiques de la négociation ;
- les différents types de négociation ;
- les acteurs de la négociation ;
- les stratégies de négociation ;
- les étapes de négociation ;
- déontologie commerciale ;

- connaissance et choix des différents moyens et médias de communication.

## INFORMATIQUE ET GESTION

Durée: 75 h

**La connaissance de base de l'utilisation d'un micro-ordinateur et de ses logiciels courants est pré-requise.**

### 1. INFORMATIQUE

**Objectifs:** être capable de :

- maîtriser l'utilisation des logiciels de bureautique ;
- utiliser une messagerie électronique et accéder à l'Internet.

**Durée :** 10 heures.

**Programme :**

a) Traitement de texte :

- mise en forme de textes ;
- relations avec d'autres logiciels ;
- insertion de champs à partir d'une base de données, publipostage.

b) Tableur :

- le perfectionnement sur le tableur se fera en application à l'étude des techniques financières et de la gestion de bord.

c) Messagerie électronique et Internet :

- le courrier électronique ;
- les moteurs de recherche ;
- les applications.

### 2. INITIATION AUX TECHNIQUES FINANCIÈRES

**Objectif :** être capable de :

- analyser le compte d'exploitation d'un navire de plaisance à usage commercial, français comme étranger.

**Durée :** 10 heures.

**Programme :**

- a) A partir d'exemples de comptes d'exploitation annuels de navires français et étrangers, apprendre à dégager :

- les coûts fixes ;
- les coûts variables ;
- les coûts de l'équipage ;
- le revenu ;
- le résultat.

b) Saisir les éléments du compte d'exploitation sur une feuille de calcul d'un tableur et effectuer les calculs, renseigner le tableau (commentaires) et l'imprimer.

### 3. GESTION DE BORD

**Objectifs :** être capable de :

- traiter les opérations courantes de comptabilité ;
- gérer les différentes enveloppes budgétaires.

**Durée :** 20 heures.

**Programme :**

- )a Gestion d'un budget et d'une caisse de bord multi-devises ;
- )b Tenue des documents comptables ;
- )c Inventorier, localiser et gérer les existants et rechanges ;
- )d Planifier les opérations de maintenance courante ;
- )e Exploitation d'un bulletin de salaire sur tableur ;
- )f Utiliser un logiciel spécialisé.

### 4. GESTION DE PROJET

**Objectifs :** être capable d'évaluer, prévoir, réagir et maîtriser les coûts dans le respect des objectifs.

**Durée :** 25 heures.

**Programme :**

- a) Principe de base de la gestion de projet :
  - conduite d'une idée ;
  - respect du budget et du calendrier ;
  - étude des diagrammes de P.E.R.T. et de GANTT donnant une représentation évolutive des tâches ;
  - analyse des écarts.

- b) Logiciel de gestion de projet :
- utilisation ;
  - mise en application des bases théoriques (en ce qui concerne l'ordonnancement des tâches, le calendrier, les plannings).
- c) Le projet à caractère maritime :
- projet d'exploitation pour une saison ;
  - travaux annuels de maintenance (carénage, planning de travaux) ;
  - travaux de transformation importants (nouvelle motorisation, modification aménagements intérieurs et/ou extérieurs, etc.) ;
  - construction d'un nouveau navire.

## 5. COMPLÉMENTS FISCAL ET JURIDIQUE

**Objectifs** : être capable de :

- faire face aux situations particulières liées à l'exploitation d'un navire de plaisance à usage commercial.

**Durée** : 10 heures.

**Programme** :

- a) Notions de droit social maritime.
- b) Réglementation concernant certaines activités sportives pratiquées par une personne majeure ou mineure : plongée sous-marine, annexes motorisées, ski nautique et engins tractés, jet-ski, planche à voile ; assurances concernant ces activités.
- c) Affrètement, location d'un navire de plaisance :
- affrètement (à temps, à la cabine, au voyage) d'un navire de plaisance,
  - billet de passager ;
  - incoterms propres aux activités de «charter» ;
  - location coque nue ou avec équipage d'un navire de plaisance ; responsabilités relatives du loueur, du locataire, de l'équipage ;
  - documents commerciaux : charte-partie et contrat ; facturation ;
  - assurances.
- d) Fiscalité et régimes de TVA; documents à tenir à disposition lors de contrôle douanier.

## **TOURISME**

**Durée: 30 h**

**Objectifs :** être capable de :

- situer son entreprise dans la gamme des activités touristiques ;
- écouter et répondre aux desiderata à caractère touristique des passagers ;
- initier à la culture maritime ;
- transmettre les informations à caractère culturel sur la région visitée.

**Durée :** 30 heures.

**Programme :**

### **1. APPORT THÉORIQUE ET ACQUISITION DE LA MÉTHODOLOGIE DE BASE. (15 heures)**

- a) Connaissances économique et technique du tourisme :
  - importance économique des activités touristiques ;
  - chaîne d'activités induites ;
  - le tourisme nautique ;
  - tourisme d'affaires, de loisirs courts, de vacances.
  
- b) La culture maritime :
  - techniques d'éveil de la curiosité sur des aspects purement maritimes ;
  - les « marines » : de guerre, de commerce, de pêche, de plaisance ;
  - l'étiquette navale ;
  - l'écologie du milieu.
  
- c) Informations à caractère culturel :
  - recherche de l'information sur la région visitée : histoire, géographie, géologie et climat ;
  - monuments et sites, activités principales, autres particularités ;
  - constituer un dossier adapté et à jour ;
  - sélectionner et retenir l'essentiel de ce dossier ;
  - présenter l'information.

### **2. APPLICATIONS ET MISE EN SITUATION (15 heures)**

- études de cas.
- réalisation, présentation d'un projet complet et mise en situation de chacun des stagiaires, en application de l'ensemble des enseignements dispensés au cours de la formation.

## **RECAPITULATIF DU DECOUPAGE MODULAIRE**

Module	Durée			Contenu (succinct)	Méthode d'évaluation
	Cours	TD ou TP	Sim. ou F.P.		
<b>Anglais</b>	30	-	-	Anglais technique relatif aux fonctions nautique et commerciales du capitaine	É
<b>Droit, rapport</b>	30	30	-	Droit : le navire, la navigation, la sécurité, droit international. Rapport de mer lié à l'expédition maritime.	Droit : O coefficient 1 Rapport : E coefficient 2 Moyenne pondérée des 2 notes
<b>Machines</b>	-	-	30	Conduite de l'installation	TP (simulateur)
<b>Électrotechnique, électronique, hydraulique</b>	15	15	-	Production énergie électrique, accessoires électriques. Équipement hydraulique.	É
<b>Navigation et météorologie</b>	30	15	30	Planification d'un voyage, événements nautiques. Prévisions météorologiques.	É, TP (simulateur) (moyenne des 2 notes)
<b>Stabilité</b>	15	-	-	Stabilité après avarie, chargement de poids, documents.	É ou O
<b>Sécurité</b>	24	-	-	Études accidents, prévention pollution, opérations SAR.	É ou O
<b>Construction</b>	15	-	-	Entretien, charpente, passage en chantier	É ou O
<b>Manœuvre</b>	15			Manœuvre du navire, accostage, appareillage, mouillage, dérapage,	É ou O
<b>Communications et relations commerciales</b>	75	-	-	Relations commerciales à bord Relations commerciales à terre	O (mise en situation à bord) O (mise en situation dans les relations avec les services à terre) (moyenne des 2 notes) (1)
<b>Informatique et gestion</b>	-	75	-	Informatique, gestion financière, gestion de projet	TP (2)
<b>Tourisme</b>	-	30		Activités touristiques	TP (3) Enseignement

### **Formation complémentaire**

Enseignement médical III	-	-	58	Certificat STCW selon arrêté du 02-07-99	Assiduité obligatoire
--------------------------	---	---	----	--	-----------------------

E : épreuve écrite ; O : orale ; TP : travaux pratiques.

- (1) la partie « mise en situation à bord » porte sur les points 1,2,3 du programme correspondant, la partie « mise en situation dans les relations avec les services à terre » porte sur les points 1,2,4 du programme correspondant.
- (2) l'évaluation consiste en l'étude de cas, avec utilisation d'outils informatiques et remise d'un compte-rendu.
- (3) l'évaluation consiste en l'exposé d'un projet, dont la préparation se fait en cours de formation.